



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Acquisition de la propriété sise 24 Chemin de la Source du Vivier
dans le cadre de la protection de cette dernière (CE n° 56)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040471

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition de la propriété sise 24 Chemin de la Source du Vivier
dans le cadre de la protection de cette dernière (CE n° 56)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La propriété située 24 Chemin de la Source du Vivier, cadastrée section CE n° 56 de 23 a 70 ca, est comprise dans le périmètre de protection rapprochée 1b de la Source du Vivier. Les prescriptions contenues dans le dossier relatif aux ressources en eau potable de la Ville de Niort, déposé en Préfecture en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique en 2005, imposent l'acquisition de cette propriété.

De fait, cette propriété a été mise en vente pour un prix de 188.000 €. L'avis des Domaines a été établi sur la base de 140 000 €.

Compte tenu d'une part, du fait que la non acquisition de cette maison obligerait pour ne pas traverser le périmètre de protection immédiat à des travaux de voirie conséquents, et d'autre part, du fait que l'obtention de la DUP emporte automatiquement le droit à des indemnités de remploi, la collectivité a recherché un accord sur le prix de base des Domaines augmenté du coût des indemnités qu'elle aurait eu à payer. L'accord est intervenu sur le prix de 161 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus aux conditions exposées ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant à la charge de l'acquéreur.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21 8241 2115 et 2138 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)